**EPU 37**

**18 janvier 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Liban**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada salue l’établissement par le Liban d’une Commission nationale des droits de la personne ainsi que le travail en cours pour mettre en œuvre son plan d’action national pour les femmes, la paix et la sécurité.

Le Canada recommande que le Liban :

1. Présente un projet de loi criminalisant le viol conjugal et le mariage d’enfants ;
2. Protège le droit à la liberté d’expression des professionnels des médias ;
3. Présente un projet de loi interdisant la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle, l’identité sexuelle ou l’expression de genre ;
4. Mette en œuvre le nouveau contrat standard unifié et en assure le respect afin de protéger les droits des travailleurs domestiques migrants.

Le Canada demande résolument au Liban de mettre en place un mécanisme indépendant pour enquêter sur toutes les allégations et les plaintes signalées de harcèlement, de détention arbitraire, de torture et de mauvais traitements en détention aux mains des forces de l’ordre.

Le Canada demande également au Liban de respecter les droits des réfugiés palestiniens, et de faciliter le séjour légal temporaire des réfugiés syriens en les dispensant des frais et de continuer à les accueillir jusqu’à ce que leur retour volontaire puisse s’effectuer en sécurité et dans la dignité.